

Appel au vote du responsable de l'intégration

Chères citoyennes et chers citoyens de Neuss, ville au long passé d'immigration,

Le 30 mai 2021 aura lieu la réélection du comité d'intégration. Celui-ci se compose de douze représentantes et représentants élus directement parmi les migrantes et migrants de Neuss, ainsi que de six membres du conseil. La période législative est de cinq ans. Dans cet organe démocratiquement élu, tous les membres échangent régulièrement des informations sur les questions d'égalité des chances, d'égalité de participation, de migration, d'intégration et sur de nombreux développements sociaux et politiques actuels. Il vous concerne et vous représente directement en tant que citoyennes et citoyens de Neuss et vous offre l'opportunité de façonner activement votre propre avenir.

Votre voix compte : utilisez votre droit de vote et allez voter, car avec votre voix, vous participez à la vie politique et contribuez à façonner la politique de la ville. Notre démocratie vit de chacun de vos votes, alors votez !

Où voter et comment voter ?

Pour la réélection, la ville de Neuss sera divisée en cinq districts de vote. Le dimanche des élections, un bureau de vote sera installé dans chacun d'entre eux. Tous les bureaux de vote seront accessibles aux fauteuils roulants. Le bureau de vote où vous rendre pour voter est indiqué sur vos documents de vote.

Ont le droit de voter pour l'élection au comité d'intégration, les personnes qui

- ne sont pas allemandes au sens de l'article 116, paragraphe 1 de la Loi fondamentale ou qui sont de nationalité étrangère,
- ont acquis la nationalité allemande par naturalisation ou
- ont acquis la nationalité allemande en tant qu'enfant de parents étrangers étant né en Allemagne, l'un des parents devant avoir résidé en Allemagne pendant au moins 8 ans et avoir un permis de séjour illimité.

Par ailleurs, le jour de l'élection, le 30 mai 2021, les personnes doivent

- être âgées d'au moins 16 ans, à savoir être nées avant le 30 mai 2005,
- résider légalement sur le territoire fédéral depuis au moins un an et
- avoir leur résidence principale ou une résidence unique à Neuss depuis au moins 16 jours avant l'élection.

N'ont pas le droit de voter les étrangers

- demandeurs d'asile ou
- pour lesquels la loi relative au séjour des étrangers (Aufenthaltsgesetz) ne s'applique pas conformément au § 1, paragraphe 2, numéros 2 et 3,

Les personnes autorisées à voter sont automatiquement inscrites sur la liste électorale de Neuss et recevront une notification d'élection entre le 26 avril 2021 et le 5 mai 2021 avec des informations importantes sur quand, comment et où voter.

Si vous n'avez pas reçu votre notification de vote **d'ici le 9 mai 2021**, mais que vous pensez être autorisé(e) à voter, veuillez contacter le bureau électoral de Neuss dès que possible. Vous trouverez de plus amples informations (par exemple sur le vote par correspondance) sur le portail de Neuss : <https://www.neuss.de/rathaus/wahlportal>

Deniz Elbir

Responsable de la diversité, de l'intégration et de la lutte contre le racisme de Neuss

STADT NEUSS

Im Auftrag

Beauftragter für Diversität,
Integration und Antirassismus
Deniz Elbir M.A.

Markt 2

41460 Neuss

Tel.: 02131 90-5750

deniz.elbir@stadt.neuss.de